



Litige scooter neuf particulier/ eurl

Par **jeje37_old**, le **28/12/2007** à **17:49**

j ai acheté un scooter neuf dans une eurlnon m a dit lors d un marquage antivol chez honda que la fourche a un point de chocrnle vendeur veut me faire payer la main d oeuvre et j ai refusérnje lui ai dit de me prouver mes torts et a fait venir un expertrnil ne prouve ni que j ai tort ni raisonrnje ne veux rien payer et ca fait 6 mois que le scoot est dans le magasinrnje viens de recevoir une lettre avec AR comme quoi je dois payer la fourche main d oeuvre et expertise.rnà savoir que je n ai pas signer d ordre de réparation ni demande d expertisernle scooter est garantie soit disant que les pièces, que là ca marche pasrncomment faire pour récup mon scoot sans payerrnon m a parlé d une injonction au tribunal